

Demande d'autorisation présentée par la société Eolis.Aquilon d'exploiter un parc éolien « de la vallée d'Elincourt » composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Dehéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny. N° E19000055/59

REGION HAUTS DE FRANCE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CANTON DU CATEAU CAMBRESIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS - CATESIS

COMMUNES DE DEHERIES, ELINCOURT ET WALINCOURT- SELVIGNY

**DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE EOLIS AQUILON
D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN « DE LA VALLEE D'ELINCOURT » COMPOSE DE 5
AEROGENERATEURS ET DEUX POSTES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES
COMMUNES DE DEHERIES, ELINCOURT ET WALINCOURT- SELVIGNY**



ENQUETE PUBLIQUE DU 27 MAI AU 28 JUIN 2019

COMMISSAIRE ENQUETEUR : Michel RICHARD

Ce dossier comprend :

1. Rapport d'enquête
2. Conclusions motivées
- 3. Pièces jointes**
4. Observations et courriers des visiteurs
5. Mémoire en réponse du demandeur

3. PIECES JOINTES

SOMMAIRE

PJ 1 Décision désignation n° E 19000055/59 du 12 04 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille (1 page).....	
PJ 2 Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête, en date du 26 avril 2019, de Monsieur le Préfet du Nord (4 pages).....	
PJ 3 Avis d'enquête publique paru dans la Voix du Nord du 11 mai et 27 mai 2019 (1 page)	
PJ 4 Avis d'enquête publique paru dans Nord Eclair du 11 mai et 27 mai 2019 (1 page)	
PJ 5 Avis d'enquête publique paru dans l'Aisne Nouvelle du 11 mai et 30 mai 2019 (1 page)	
PJ 6 Avis d'enquête publique paru dans le Courrier Picard du 11 mai et 27 mai 2019 (1 page)	
PJ 7 Avis d'enquête publique (1 page)	
PJ 8a Flyer sur deux permanences publiques organisée par le demandeur le 20 06 17 format A4 (1 page)	
PJ 8b Flyer sur deux permanences publiques organisée par le demandeur le 16 05 19 format A5 (1 page)	
PJ 9 Flyer sur deux permanences publiques d'information organisée par le demandeur le 16 05 2019 Format A4 (1 page)	
PJ 10 Compte-rendu de ces deux permanences dressé par le demandeur (Nous n'avons pas fait figurer la liste d'émargements) (3 pages)	
PJ 11 Article de presse paru dans la Voix du Nord du lundi 27 mai 2019 (1 page)	
PJ 12 Plan d'affichage sur site (1 page)	
PJ 13 Liste des communes du rayon d'affichage (1 page)	
PJ 14 Tract distribué dans les boîtes aux lettres (2 pages)	
PJ 15 Délibération du conseil municipal de Dehéries du 27 mai 2019 (1 page)	
PJ 16 Délibération du conseil municipal d'Elincourt du 25 juin 2019 (1 page)	
PJ 17 Délibération du conseil municipal de Walincourt-Selvigny du 27 mai 2019 (1 page)	
PJ 18 Avis des communes du rayon d'affichage	
PJ 18 .1 Avis du conseil municipal de Villers-Outréaux (2 pages)	
PJ 18 .2 Avis du conseil municipal de Bohain-en-Vermandois (2 pages)	
PJ 19 Annonce de la Région Hauts-de-France « Stop à l'éolien ». VdN du 8 juin 2019 (1 page)	
PJ 20 Procès-verbal de synthèse des observations formulées par le public (9 pages)	
PJ 21 Fiche touristique sur le Moulin Brunet (2 pages)	

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

12/04/2019

N° E19000055 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 11/04/2019, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation, présentée par la société Eolis Aquilon d'exploiter un parc éolien "de la vallée d' Elincourt" composé de 5 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de Déhéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et L.181-10 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord , au Président de la société Eolis Aquilon et à Monsieur Michel RICHARD.

Fait à Lille, le 12/04/2019



Pour expédition conforme,
Pour le greffier en-chef,
Le greffier,

Le Président,

Olivier COUVERT-CASTÉRA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PJ2

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Réf.:DCPI-BICPE-FVB

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande présentée par la société
EOLIS.AQUILON en vue d'obtenir l'autorisation
d'exploiter un parc éolien de 5 éoliennes et 2 postes de
livraison à **ELINCOURT, DEHERIES et WALINCOURT-
SELVIGNY**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L123-3 à L123-18, L181-10, L512-1, R123-3 à R123-27 et R181-36 à R181-38 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2019 portant délégation de signature à Monsieur Benoît READY, directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu la demande présentée par la société EOLIS.AQUILON dont le siège social est situé Boulevard de Turin, Tour de Lille – 19ème étage à LILLE (59777) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 éoliennes et deux postes de livraison sur le territoire des communes d'ELINCOURT, DEHERIES et WALINCOURT-SELVIGNY ;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu le rapport en date du 30 janvier 2019 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France en date du 10 janvier 2019 et les éléments de réponse à cet avis transmis le 3 mai 2019 conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement ;

Vu l'avis du Ministre des Armées en date du 31 mai 2017 ;

Vu l'avis de l'architecte des Bâtiments de France en date du 11 mai 2017 ;

Vu la décision en date du 12 avril 2019 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité ;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture du Nord ;

ARRETE

CHAPITRE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE

Article 1.1. - La demande présentée par la société EOLIS.AQUILON - siège social : Boulevard de Turin, Tour de Lille – 19ème étage à LILLE (59777) - en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison à DEHÉRIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2980 - Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs,

sera soumise à l'enquête publique prévue par les dispositions du Code de l'Environnement.

Outre cette autorisation au titre de l'article L512-1 du Code de l'Environnement, la présente demande sollicite l'obtention :

- du permis de construire au titre de l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme,
- de l'approbation au titre de l'article L323-11 du Code de l'Énergie.

CHAPITRE 2 : MESURES DE PUBLICITÉ

Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui a été apportée par l'exploitant, l'avis du Ministre des Armées et celui de l'architecte des Bâtiments de France, sera déposé pendant un mois **du 27 mai 2019 au 28 juin 2019 inclus** en mairies de DEHÉRIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY, siège de l'enquête, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Toute personne peut par ailleurs, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Nord, dès la publication du présent arrêté.

Enfin, des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Bertrand DEVOSSEL, chef de projet développement EnR, par mail à l'adresse suivante : bertrand.devossel@engie.com ou par téléphone au 06 71 44 88 14.

Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes de BERTRY, BUSIGNY, CAUDRY, CAULLERY, CLARY, CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT, DEHÉRIES, ELINCOURT, ESNES, FONTAINE-AU-PIRE, HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS, LES RUES DES VIGNES, LESDAIN, LIGNY-EN-CAMBRÉSIS, MALINCOURT, MARETZ, MAUROIS, MONTIGNY-EN-CAMBRÉSIS, VILLERS-OUTREUX et WALINCOURT-SELVIGNY dans le département du Nord, et BEAUREVOIR, BECQUIGNY, BOHAIN-EN-VERMANDOIS, BRANCOURT-LE-GRAND, GOUY, PREMONT, SERAIN, AUBENCHEUL-AUX-BOIS et MONTBREHAIN dans le département de l'Aisne, communes dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées.

En outre, l'avis sera affiché sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Nord, et dans deux journaux diffusés dans le département de l'Aisne.

CHAPITRE 3 : DÉROULEMENT DE L' ENQUÊTE

Article 3.1. - Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier :

- en mairie de DEHÉRIES, mercredi 19 juin 2019 de 15 heures à 18 heures ;
- en mairie d'ELINCOURT, lundi 27 mai 2019 de 9 heures à 12 heures et mardi 4 juin 2019 de 9 heures à 12 heures ;
- en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, samedi 8 juin 2019 de 9 heures à 12 heures, samedi 15 juin 2019 de 9 heures à 12 heures et vendredi 28 juin 2019 de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Article 3.2. - Les observations écrites ou orales seront consignées dans les registres ouverts en mairies de DEHÉRIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY. Des observations peuvent également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr,
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par voie postale en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY - Rue Jules Ferry, 59127 WALINCOURT-SELVIGNY – à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

CHAPITRE 4 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Après clôture de l'enquête le 28 juin 2019, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations du public ainsi que son rapport et ses conclusions motivées sous-couvert du sous-préfet de CAMBRAI. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies soumises à enquête publique pendant une durée d'un an après la publication de l'arrêté d'autorisation ou de refus d'exploitation.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.

Les conseils municipaux de BERTRY, BUSIGNY, CAUDRY, CAULLERY, CLARY, CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT, DEHÉRIES, ELINCOURT, ESNE, FONTAINE-AU-PIRE, HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS, LES RUES DES VIGNES, LESDAIN, LIGNY-EN-CAMBRÉSIS, MALINCOURT, MARETZ, MAUROIS, MONTIGNY-EN-CAMBRÉSIS, VILLERS-OUTREAU, WALINCOURT-SELVIGNY, BEAUREVOIR, BECQUIGNY, BOHAIN-EN-VERMANDOIS, BRANCOURT-LE-GRAND, GOUY, PREMONT, SERAIN, AUBENCHEUL-AUX-BOIS et MONTBREHAIN, pourront formuler leur avis auprès de Monsieur le Préfet du Nord sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

CHAPITRE 5 : NOTIFICATIONS

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée :

- aux maires de BERTRY, BUSIGNY, CAUDRY, CAULLERY, CLARY, CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT, DEHÉRIES, ELINCOURT, ESNE, FONTAINE-AU-PIRE, HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS, LES RUES DES VIGNES, LESDAIN, LIGNY-EN-CAMBRÉSIS, MALINCOURT, MARETZ, MAUROIS, MONTIGNY-EN-CAMBRÉSIS, VILLERS-OUTREAU, WALINCOURT-SELVIGNY, BEAUREVOIR, BECQUIGNY, BOHAIN-EN-VERMANDOIS, BRANCOURT-LE-GRAND, GOUY, PREMONT, SERAIN, AUBENCHEUL-AUX-BOIS et MONTBREHAIN ;
- à Monsieur Michel RICHARD, commissaire-enquêteur ;
- à Monsieur le Préfet de l'Aisne ;
- à Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Fait à Lille, le

25 AVR. 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur

Benoît READY

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros. Enquêtes publiques et concertations



PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société EOLIS AQUILON - siège social : Tour de Lille (19ème étage) boulevard de Turin 59777 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison situés sur le territoire des communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : 2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.

Ce dossier sollicite également l'obtention :
 - du permis de construire au titre de l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme,
 - de l'approbation au titre de l'article L323-11 du Code de l'Energie.
 Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY du 27 mai 2019 au 28 juin 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui a été apportée par l'exploitant, l'avis du Ministre des Armées et celui de l'architecte des Bâtiments de France émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :
 - par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY.

- par voie postale en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, siège de l'enquête : Rue Jules Ferry, 59127 WALINCOURT-SELVIGNY - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier :
 - en mairie de DEHERIES : mercredi 19 juin 2019 de 15h à 18h ;
 - en mairie d'ELINCOURT : lundi 27 mai 2019 de 9h à 12h et mardi 4 juin de 9h à 12h ;
 - en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY : samedi 8 juin de 9h à 12h, samedi 15 juin de 9h à 12h et vendredi 28 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Bertrand DEVOSSEL, chef de projet développement EnR, par mail à l'adresse suivante : bertrand.devosssel@engie.com ou par téléphone au 06 71 44 88 14.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

14691360400

Carnets et avis 29

LA VOIX DU NORD LUNDI 27 MAI 2019

Enquêtes publiques et concertations



PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société EOLIS AQUILON - siège social : Tour de Lille (19ème étage) boulevard de Turin 59777 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison situés sur le territoire des communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : 2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.

Ce dossier sollicite également l'obtention :
 - du permis de construire au titre de l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme,
 - de l'approbation au titre de l'article L323-11 du Code de l'Energie.
 Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY du 27 mai 2019 au 28 juin 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui a été apportée par l'exploitant, l'avis du Ministre des Armées et celui de l'architecte des Bâtiments de France émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :
 - par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY.

- par voie postale en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, siège de l'enquête : Rue Jules Ferry, 59127 WALINCOURT-SELVIGNY - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier :
 - en mairie de DEHERIES : mercredi 19 juin 2019 de 15h à 18h ;
 - en mairie d'ELINCOURT : lundi 27 mai 2019 de 9h à 12h et mardi 4 juin de 9h à 12h ;
 - en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY : samedi 8 juin de 9h à 12h, samedi 15 juin de 9h à 12h et vendredi 28 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Bertrand DEVOSSEL, chef de projet développement EnR, par mail à l'adresse suivante : bertrand.devosssel@engie.com ou par téléphone au 06 71 44 88 14.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

1469136700

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

EXTERIEUR atelier de paysage

Il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EXTERIEUR atelier de paysage. Siège : EXT. Forme : EURL. Siège : 117 rue Franklin 59370 MONS-EN-BAROEUL. Objet : Paysagiste concepteur, maître d'œuvre en aménagement des espaces extérieurs, études paysagères et urbaines. Durée : 99 ans. Capital : 5000 €. Gérance : Monsieur VANAUWENBERG Emmanuelle, demeurant 117 rue Franklin 59370 MONS-EN-BAROEUL, immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE.

1469044400

18 NÉCROLOGIES & ANNONCES

NORD ÉCLAIR
SAMEDI 11 MAI 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société **EDIS AQUILON** - siège social : Tour de Lille (16ème étage) boulevard de Turin 57777 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison situés sur le territoire des communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY comprenant l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement :

- 2000-kW installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.
- Ce dossier sollicite également l'obtention :
 - de permis de construire au titre de l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme,
 - de l'approbation au titre de l'article L223-11 du Code de l'Énergie.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY du 27 mai 2019 au 25 juin 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant l'étude d'impact et l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui a été apportée par l'exploitant, l'avis du Ministère des Armées et celui de l'architecte des Bâtiments de France ainsi que le projet), tous les jours accessibles aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Ces-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classées@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY.
- par voie postale en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, siège de l'enquête : Rue Jules Ferry, 59127 WALINCOURT-SELVIGNY - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier :

- en mairie de DEHERIES : mercredi 19 juin 2019 de 15h à 18h ;
- en mairie d'ELINCOURT : mardi 27 mai 2019 de 9h à 12h et mardi 4 juin de 9h à 12h ;
- en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY : samedi 8 juin de 9h à 12h, samedi 15 juin de 9h à 12h et vendredi 28 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/ep>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sains Paur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Bertrand DEVOSSEL, chef de projet développement Eolien, par mail à l'adresse suivante : bertrand.devosset@nord.gouv.fr ou par téléphone au 09 71 44 63 14.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

16 NÉCROLOGIES & ANNONCES

LE GARNET

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Année de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

www.mairie-merignies.fr



COMMUNE DE MÉRIGNIES

Enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que par arrêté n°2019-09 en date du 24 mai 2019, le Maire a décidé de procéder à l'enquête publique sur les dispositions de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méricignies avec pour seul objet : l'ALCPPA.

Le dossier est consultable en mairie ou sur le site internet www.merignies.fr (site communal).

M. Pierre DELLURVENNE, cadre d'entreprise, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du 12 juin au 12 juillet 2019.

M. le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

- jeudi 13 juin de 15h à 17h,
- samedi 22 juin de 9h à 12h,
- mardi 4 juillet 15h à 17h,
- samedi 16 juillet de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à Mairie de Méricignies, 45 rue de la mairie-CPTD Méricignies (02 20 41 50 01) ou à mairie@merignies.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête.

LE MAIRE
FRANÇOIS BELGON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société **EDIS AQUILON** - siège social : Tour de Lille (16ème étage) boulevard de Turin 57777 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison situés sur le territoire des communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY comprenant l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement :

- 2000-kW installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.
- Ce dossier sollicite également l'obtention :
 - de permis de construire au titre de l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme,
 - de l'approbation au titre de l'article L223-11 du Code de l'Énergie.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY du 27 mai 2019 au 25 juin 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant l'étude d'impact et l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui a été apportée par l'exploitant, l'avis du Ministère des Armées et celui de l'architecte des Bâtiments de France ainsi que le projet), tous les jours accessibles aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Ces-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classées@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY.
- par voie postale en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, siège de l'enquête : Rue Jules Ferry, 59127 WALINCOURT-SELVIGNY - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier :

- en mairie de DEHERIES : mercredi 19 juin 2019 de 15h à 18h ;
- en mairie d'ELINCOURT : mardi 27 mai 2019 de 9h à 12h et mardi 4 juin de 9h à 12h ;
- en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY : samedi 8 juin de 9h à 12h, samedi 15 juin de 9h à 12h et vendredi 28 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/ep>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sains Paur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Bertrand DEVOSSEL, chef de projet développement Eolien, par mail à l'adresse suivante : bertrand.devosset@nord.gouv.fr ou par téléphone au 09 71 44 63 14.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

ANNONCES ADMINISTRATIVES
Tarif préférentiel : 4,46 EUR HT la ligne - (arrêté du 21.12.2017 art.2)
Enquêtes publiques

ANNONCES ADMINISTRATIVES
Tarif préférentiel : 4,46 EUR HT la ligne - (arrêté du 21.12.2017 art.2)
Enquêtes publiques

SAMEDI 11 MAI 2019 L'AISNE NOUVELLE | 37

JEUDI 30 MAI 2019 L'AISNE NOUVELLE | 37

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en maires de CLARY et MARETZ pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.



PRÉFET DU NORD
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

COMMUNES DE DEHERIES, ELINCOURT ET WALINCOURT-SELVIGNY
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société EOLIS-AOULON - siège social : Tour de Lille (19ème étage) boulevard de Turin 59777 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison situés sur le territoire des communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2220-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.
Ce dossier sollicite également l'obtention :
- du permis de construire au titre de l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme,
- de l'approbation au titre de l'article L323-11 du Code de l'Énergie.

Cette demande sera soumise à enquête publique en maires de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY du 27 mai 2019 au 28 juin 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comportant l'étude d'impact et l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui a été apportée par l'exploitant, l'avis du Ministre des Armées et celui de l'architecte des Bâtiments de France émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.
- par voie électronique à l'adresse suivante : preinstallationsclassées@nord.nouvel.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en maires de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY,
- par voie postale en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, siège de l'enquête : Rue Jules Ferry, 59127 WALINCOURT-SELVIGNY - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier :
- en mairie de DEHERIES : mercredi 19 juin 2019 de 15h à 18h ;
- en mairie d'ELINCOURT : lundi 27 mai 2019 de 9h à 12h, mardi 4 juin de 9h à 12h ;
- en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY : samedi 8 juin de 9h à 12h, samedi 15 juin de 9h à 12h, vendredi 28 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (http://ind.nord.gouv.fr/ep).
Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE.
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Bertrand DEVOSSEL, chef de projet développement ENR, par mail à l'adresse suivante : bertrand.devosssel@engie.com ou par téléphone au 06.71.44.88.14.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES
Divulguées en vertu de l'article 2117 du Code de Commerce (art.2)



PRÉFET DU NORD
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

COMMUNES DE DEHERIES, ELINCOURT ET WALINCOURT-SELVIGNY
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société EOLIS-AOULON - siège social : Tour de Lille (19ème étage) boulevard de Turin 59777 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison situés sur le territoire des communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2220-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.
Ce dossier sollicite également l'obtention :
- du permis de construire au titre de l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme,
- de l'approbation au titre de l'article L323-11 du Code de l'Énergie.

Cette demande sera soumise à enquête publique en maires de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY du 27 mai 2019 au 28 juin 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comportant l'étude d'impact et l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui a été apportée par l'exploitant, l'avis du Ministre des Armées et celui de l'architecte des Bâtiments de France émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.
- par voie électronique à l'adresse suivante : preinstallationsclassées@nord.nouvel.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en maires de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY,
- par voie postale en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, siège de l'enquête : Rue Jules Ferry, 59127 WALINCOURT-SELVIGNY - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier :
- en mairie de DEHERIES : mercredi 19 juin 2019 de 15h à 18h ;
- en mairie d'ELINCOURT : lundi 27 mai 2019 de 9h à 12h, mardi 4 juin de 9h à 12h ;
- en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY : samedi 8 juin de 9h à 12h, samedi 15 juin de 9h à 12h, vendredi 28 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (http://ind.nord.gouv.fr/ep).
Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE.
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Bertrand DEVOSSEL, chef de projet développement ENR, par mail à l'adresse suivante : bertrand.devosssel@engie.com ou par téléphone au 06.71.44.88.14.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES
Divulguées en vertu de l'article 2117 du Code de Commerce (art.2)

Véhicules de commerce

Achetez cash et fiables des véhicules de commerce et des poids-lourds et des camionnettes.
REIMS tel. 03 26 56 00 56

VENTES MAÏS

02 Fontaine-Nit Vendre maison à Saint-Quentin 03 26 56 00 56
02 Behain-V Vendre maison à Fontenay 03 26 56 00 56

Locations

02 Aisne Urgent offre logt de prêt retraite c petite navale. DR

VENTES

02 Aisne Vendre Terrain, même secteur. Prix 950 pour 1 Mètre. plus net au prix de 33 000 42 200€ tel. 06 32 12 12 12

SERVIC PARTIC

Rencontres

BARBARA, job aventure courr homme au 03 98 02 02 02
Jolie blonde 30 ans coquine. Ré 4500. pour 03 26 56 00 56
PAULINE, jle ge'me mais très fan 151. pour 03 26 56 00 56
Liam 74 ans, vé cord et serou 7277ans, pour ré suite. 10gner. ré. BAAE. 03 26 56 00 56
Jouaellat 60 ans, pour ébir santé. Enr 03 26 56 00 56

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarif préféctoral : 4,46 EUR HT la ligne - (arrêté du 21.12.2017 art.2)

Enquêtes publiques



PRÉFET DU NORD
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**Communes de DEHERIES, ELINCOURT
et WALINCOURT-SELVIGNY
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

La société **EOUS AQUILON** - siège social : Tour de Lille (19ème étage) boulevard de Turin 8771 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison situés sur le territoire des communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- 2900-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.

Ce dossier sollicite également l'obtention :

- du permis de construire au titre de l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme,
- de l'approbation au titre de l'article L323-11 du Code de l'Énergie.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY du 27 mai 2019 au 26 juin 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui a été apportée par l'exploitant, l'avis du Ministre des Armées et celui de l'architecte des Bâtiments de France émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Ceux-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : prof-installations-classes@nord.sov.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY,
- par voie postale en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, siège de l'enquête : Rue Jules Ferry, 59127 WALINCOURT-SELVIGNY - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur **Michel RICHARD**, ingénieur en chef territorial, retraité, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier :

- en mairie de DEHERIES : mercredi 19 juin 2019 de 15h à 18h
- en mairie d'ELINCOURT : lundi 27 mai 2019 de 9h à 12h et mardi 4 juin de 9h à 12h
- en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY : samedi 8 juin de 9h à 12h, samedi 15 juin de 9h à 12h et vendredi 22 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/ipe>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Bertrand DEVOSSEL, chef de projet développement ENR, par mail à l'adresse suivante : bertrand.devosssel@engie.com ou par téléphone au 06 71 44 83 14.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

146930400

AUTOMOBILES

MONOSPACES

Renault 6 000 €
Vendu Scénic 3, diesel, DCI fin 2010,
130.500km, état mécanique impeccable,
prix à débattre. tél. 06.41.27.14.29 le soir.

BERLINES

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarif préféctoral : 4,46 EUR HT la ligne - (arrêté du 21.12.2017 art.2)

Enquêtes publiques



PRÉFET DU NORD
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**Communes de DEHERIES, ELINCOURT
et WALINCOURT-SELVIGNY
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

La société **EOUS AQUILON** - siège social : Tour de Lille (19ème étage) boulevard de Turin 8771 LILLE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison situés sur le territoire des communes de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- 2900-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.

Ce dossier sollicite également l'obtention :

- du permis de construire au titre de l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme,
- de l'approbation au titre de l'article L323-11 du Code de l'Énergie.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY du 27 mai 2019 au 26 juin 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui a été apportée par l'exploitant, l'avis du Ministre des Armées et celui de l'architecte des Bâtiments de France émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Ceux-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : prof-installations-classes@nord.sov.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY,
- par voie postale en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, siège de l'enquête : Rue Jules Ferry, 59127 WALINCOURT-SELVIGNY - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur **Michel RICHARD**, ingénieur en chef territorial, retraité, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier :

- en mairie de DEHERIES : mercredi 19 juin 2019 de 15h à 18h
- en mairie d'ELINCOURT : lundi 27 mai 2019 de 9h à 12h et mardi 4 juin de 9h à 12h
- en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY : samedi 8 juin de 9h à 12h, samedi 15 juin de 9h à 12h et vendredi 22 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/ipe>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Bertrand DEVOSSEL, chef de projet développement ENR, par mail à l'adresse suivante : bertrand.devosssel@engie.com ou par téléphone au 06 71 44 83 14.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairies de DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT-SELVIGNY pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

146930400

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Tarif préféctoral : 4,46 EUR HT la ligne - (arrêté du 21.12.2017 art.2)

Procédures adaptées de + 90 000 euros

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONTHEU-MARQUENTERRE
Avis d'appel public à la concurrence

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes PONTHEU-MARQUENTERRE
23 bis route de Crotoy - BP 40098 - 89120 RUE
Tél. : 03.22.27.86.54

Mode de passation du marché : Procédure adaptée comprise entre 90 000 € HT et 221 000 € HT.

Objet du marché : PRESTATION DE GESTIONS DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTTERIES DE CRECY-EN-PONTHEU, DE DOMMOEUR, DE LE CROTOY, DE QUEND ET DE RUE.

Le marché est constitué de 9 lots distincts :

- LOT 1 : Mise à disposition de bennes pour la déchèterie de DOMMOEUR
- LOT 2 : Transport des bennes des déchèteries de CRECY EN PONTHEU, de DOMMOEUR, de LE CROTOY, de QUEND et de RUE vers les centres de traitement désignés par la COPM.
- LOT 3 : Valorisation ou élimination des encombrants issus de la déchèterie de DOMMOEUR.
- LOT 4 : Valorisation des métaux ferreux et non ferreux issus des déchèteries de CRECY EN PONTHEU, de DOMMOEUR, de LE CROTOY, de QUEND et de RUE.
- LOT 5 : Valorisation ou élimination des gravats et autres déchets inertes issus des déchèteries de CRECY EN PONTHEU, de DOMMOEUR, de LE CROTOY, de QUEND et de RUE.
- LOT 6 : Valorisation des cartons issus des déchèteries de CRECY EN PONTHEU, de DOMMOEUR, de LE CROTOY, de QUEND et de RUE.
- LOT 7 : Valorisation ou élimination des déchets verts issus des déchèteries de CRECY EN PONTHEU, de LE CROTOY, de QUEND et de RUE.
- LOT 8 : Valorisation ou élimination du bois issu des déchèteries de CRECY EN PONTHEU, de LE CROTOY et de QUEND.
- LOT 9 : Mise à disposition de conteneurs, transport et traitement par valorisation ou élimination des déchets diffus spécifiques (DDS - déchets dangereux) issus des déchèteries de CRECY EN PONTHEU, de DOMMOEUR, de QUEND et de RUE.

Référence du marché : 2019-69

Type de marché : Service

Durée du marché : du 1er juillet 2019 au 31 janvier 2020

Localisation : Territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre - Somme (71 communes, 34 420 habitants)

Condition de retrait du dossier : le dossier de consultation est à retirer sur la plate-forme <https://marchespublics996280.fr>

Critères de notation : Prix 50 % - Valeur technique 50 %

Durée de validité des offres : 90 jours

Adresse de remise des offres : le dossier est à déposer uniquement sur la plate-forme <https://marchespublics996280.fr>

Déla limite de réception des offres : Lundi 17 juin 2019 à 12h00

Renseignements : uniquement sur la plate-forme <https://marchespublics996280.fr>

Date d'envoi de l'avis : 27 mai 2019.

1479787200



PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Communes de **DEHERIES, ELINCOURT**
et **WALINCOURT-SELVIGNY**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société **EDL DE AQUILON** - siège social : Tour de Libé (Libéré stage) Boulevard de Turin 59777 LA LITTE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs de puissance nominale de 2,5 MW situé sur le territoire des communes de **DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT SELVIGNY**, exerçant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2990-F Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs

Ce dossier relève également l'application du permis de construire au titre de l'article L421-1 du Code de l'Urbanisme de l'appellation au titre de l'article L 323-11 du Code de l'Énergie

Cette demande sera soumise à enquête publique au mairie de **DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT SELVIGNY** du **27 mai 2019 au 28 juin 2019** inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier (commissaire enquêteur d'impact et l'étude de l'état de l'environnement, l'étude de l'impact environnementale ainsi que la réponse qui lui a été déposée sur l'impact) Face du Ministère des Armées et celle de l'arrêté des Bâtiments de France ainsi sur le projet. Tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Ces-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : **parc éolien classés (Nord) 00011** ou au commissaire enquêteur durant ses permanences en mairie de **DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT SELVIGNY**;
- par voie postale en mairie de **WALINCOURT SELVIGNY**, siège de l'enquête - Rue Jules Ferry 59127 WALINCOURT SELVIGNY - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Monsieur Michel **RICHARD**, ingénieur en chef territorial, retraité, commissaire enquêteur, se rendra à la disposition du public, au titre de consultations du dossier :

- en mairie de **DEHERIES** : mercredi 19 juin 2019 de 14h à 18h ;
- en mairie de **ELINCOURT** : jeudi 21 mai 2019 de 9h à 12h et mardi 4 juin de 9h à 12h ;
- en mairie de **WALINCOURT SELVIGNY** : samedi 8 juin de 9h à 12h, samedi 15 juin de 9h à 12h et vendredi 28 juin de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/etats>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier électronique d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sarras Pâle - LILLE.

Des informations sur le projet pourront être demandées auprès de Bertrand **DEVOSHEL**, chef de projet développement l'air, par mail à l'adresse suivante : bertrand.devosshel@edl.com ou par téléphone au 06 71 44 86 14.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de **DEHERIES, ELINCOURT et WALINCOURT SELVIGNY** pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.



Dans le cadre des études de faisabilité de deux projets éoliens, la société ENGIE Green vous invite à deux

PERMANENCES PUBLIQUES D'INFORMATION

- **Projet Eolien « Parc de l'Epinette »** -
7 éoliennes sur les communes de Clary et Marez.

- **Projet Eolien « Parc de la Vallée d'Elincourt »** -
5 éoliennes sur les communes d'Elincourt, Dehéries et Walincourt-Selvigny.

LE MARDI 20 JUIN 2017

De 09h30 à 12h00

En Mairie de Clary

Place des Ecossais
59225 Clary

De 14h00 à 16h30

En Mairie d'Elincourt

1, Grand Place
59127 Elincourt

Au cours de ces permanences d'information, la société ENGIE Green se tient disponible auprès des habitants riverains pour répondre à leurs questions.

ENGIE Green
Tour de LILLE (19^{ème} étage)
Boulevard de Turin
59777 LILLE
Téléphone : + 33 (0)3 20 214 214
Télécopie : + 33 (0)3 20 131 231



*Ne pas jeter sur la voie publique
I.P.N.S.*

*Figure 113 : Flyer distribué aux habitants en vue de la permanence d'information du 20 juin 2017
(source : ENGIE Green, 2018)*



Dans le cadre des deux projets éoliens portés sur le territoire, la société ENGIE Green vous invite à deux

PERMANENCES PUBLIQUES D'INFORMATION

- Projet Eolien « Parc de l'Épinette » -

7 éoliennes sur les communes de Clary et Maretz.

- Projet Eolien « Parc de la Vallée d'Elincourt » -

5 éoliennes sur les communes d'Elincourt, Dehéries et Walincourt-Selvigny.

LE JEUDI 16 MAI 2019

ENTREE LIBRE durant les horaires notés ci-dessous

De 09h30 à 12h00

En Mairie de Clary

Place des Ecosais

59225 Clary

De 15h00 à 17h30

En Mairie d'Elincourt

1, Grand Place

59127 Elincourt

Au cours de ces permanences d'information, la société ENGIE Green se tient disponible auprès des habitants riverains pour répondre à leurs questions.

ENGIE Green
Tour de LILLE (19^{ème} étage)
Boulevard de Turin
59777 LILLE
Téléphone : + 33 (0)3 20 214 214
Télécopie : + 33 (0)3 20 131 231



*Ne pas jeter sur la voie publique
I.P.N.S.*



Dans le cadre des deux projets éoliens portés sur le territoire, la société ENGIE Green vous invite à deux

PERMANENCES PUBLIQUES D'INFORMATION

- **Projet Eolien « Parc de l'Épinette » -**

7 éoliennes sur les communes de Clary et Maretz.

- **Projet Eolien « Parc de la Vallée d'Elincourt » -**

5 éoliennes sur les communes d'Elincourt, Dehéries et Walincourt-Selvigny.

LE JEUDI 16 MAI 2019

ENTREE LIBRE durant les horaires notés ci-dessous

De 09h30 à 12h00

En Mairie de Clary

Place des Ecosais

59225 Clary

De 15h00 à 17h30

En Mairie d'Elincourt

1, Grand Place

59127 Elincourt

Au cours de ces permanences d'information, la société ENGIE Green se tient disponible auprès des habitants riverains pour répondre à leurs questions.

ENGIE Green
Tour de LILLE (19^{ème} étage)
Boulevard de Turin
59777 LILLE
Téléphone : + 33 (0)3 20 214 214
Télécopie : + 33 (0)3 20 131 231



*Ne pas jeter sur la voie publique
I.P.N.S.*

Compte-rendu des permanences d'information en mairies de Clary et Elincourt – 16 mai 2019

Projets éoliens de la Vallée d'Elincourt et de l'Épinette

L'ensemble des habitants des communes de Clary, Maretz, Dehéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny ont été informés dans la semaine précédent ces 2 permanences

- par le biais d'affiches A4 disposées en mairies mais également dans les commerces de proximité sur l'ensemble des 5 communes ;
- et d'invitations papier A5 délivrées dans les boîtes aux lettres (les communes ont reçues les flyers le 6/05/2019 pour une distribution dans la semaine).

A noter qu'aucun habitant de Walincourt-Selvigny ne s'est présenté à ces 2 permanences, bien que les flyers aient été distribué en même temps que le journal communal, c'est-à-dire le weekend du 11-12 mai (information confirmée par la mairie)

Etaient présents pour répondre aux questions des habitants :

- Pour ENGIE Green, 3 chefs de projet Développement éolien et une personne en stage afin d'informer sur les 2 projets et l'éolien en général
- Pour l'association Vents pour Tous, son représentant M. Tamboise pour renseigner sur les grandes lignes du projet de participatif citoyen, en cours de discussion avec l'opérateur

Objectifs de ces permanences : réaliser une piqûre de rappel auprès de la population sur ces 2 projets jugés recevables, préalablement aux enquêtes publiques qui se dérouleront du 27 mai au 28 juin 2019

Supports utilisés durant les permanences :

- Etude d'impact et son Résumé non technique, Etude paysagère (intégrant le carnet de photomontage) et les plans pour chaque dossier ;
- Un poster en A0 synthétisant les impacts et mesures pour chaque dossier ;
- Kakémonos sur l'Energie éolienne, le cycle de développement d'un projet éolien et
- Documents « Un vent de transition » et « l'éolien dans les hauts de France : un atout pour une région pionnière » de France Energie Eolienne et « L'éolien en 10 questions » de l'Ademe ;
- Un casque de réalité virtuel pour une visite de 10 minute dans une éolienne ENGIE Green ;
- Plaquettes de présentation ENGIE Green.

Mairie de Clary, de 9h30 à 12h :

- Beaucoup de personnes se sont déplacées (plus d'une vingtaine de personnes)
- principalement des habitants des communes de Clary et Maretz et majoritairement des retraités
- 2 personnes de Elincourt étaient présentes

- certains propriétaires et/ou agriculteurs recevant une éolienne sur l'un des 2 projets étaient venus s'informer
- certaines personnes ayant signés avec MAIA Eolis en 2015 (depuis ENGIE Green) et ne recevant pas d'éolienne étaient également présentes. A noter que ces personnes avaient bien été informées de l'absence d'éolienne sur leurs parcelles, mais souhaitaient à nouveau consulter l'opérateur
- Le maire de Clary et quelques conseillers sont passés rapidement
- Une salariée de l'entreprise de distribution de carburant sur Marez FAREZ FIOULS

Synthèse :

- Les personnes présentes ont apprécié l'information donnée
- Pas d'opposition très marquée sur l'éolien.
- Des inquiétudes tout de même sur la vue des éoliennes depuis l'habitat de proximité et les distances aux éoliennes de manière générale (explication donnée sur les mesures de plantation de haies arbustives dans l'environnement de proximité)
- Intérêt des habitants sur le participatif citoyen
- Quelques confusions sur l'implantation des éoliennes, certaines personnes pensaient que le schéma avait été modifié sans qu'ils ne soient prévenus selon des « on dit » (notamment une personne qui dispose d'une éolienne sur sa parcelle)
- Inquiétude sur le brouillage du signal TV potentiel créé par le parc (information donnée sur les doléances qui sera mis à disposition en mairie afin que l'entreprise puisse faire intervenir un antenniste rapidement)
- Inquiétude sur le bruit potentiel engendré par le parc (explication donnée quant au travail fourni par le bureau d'études acoustique)

Mairie d'Elincourt, de 15h à 17h30 :

- Plus faible participation qu'à Clary (une dizaine de participants seulement)
- Majoritairement des personnes d'Elincourt
- 1 personne d'AVELU (MARETZ) et une personne de Dehéries
- Principalement des personnes retraitées
- Le Maire d'Elincourt est passé en milieu de journée

Synthèse :

- Idem précédente permanence, si ce n'est quelques oppositions (habitant d'AVELU, des habitants de Elincourt...)



Article de presse paru dans la Voix du Nord (Cambrésis) du lundi 27 mai 2019

P 15 Titre : Projets éoliens, les enquêtes commencent

Page 17 titre : Trois enquêtes publiques débutent aujourd'hui pour des projets de parc éolien

« A partir d'aujourd'hui et jusqu' au 28 juin, trois projets éoliens font l'objet d'une enquête publique, étape préalable à leur autorisation par le préfet du Nord. Ils concernent respectivement les communes de Bevillers, Quiévy et Saint Hilaire ; Dehéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny ; Clary et Marez ».

Nota : La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nous interdisent la reproduction de cet article.

Liste des communes du rayon d'affichage (6 kms)

Commune		Dépt	Population totale *1	Population Municipale *1	Superficie ((en km2) *2
BERTRY		Nord	2 218	2 181	8,54
BUSIGNY		Nord	2 519	2 488	16,47
CAUDRY		Nord	14 631	14 493	12,94
CAULLERY		Nord	460	448	2,50
CLARY		Nord	1 121	1 105	9,9
CREVECOEUR-SUR-ESCAUT		Nord	786	740	19,06
DEHERIES		Nord	42	40	1,87
ELINCOURT		Nord	632	627	8
ESNES		Nord	697	681	14,44
FONTAINE-AU-PIRE		Nord	1 231	1 213	7,57
HAUCOURT-EN-CAMBRESIS		Nord	206	202	3,57
LES RUES DES VIGNES		Nord	811	794	17,85
LESDAIN		Nord	418	408	8,43
LIGNY-EN- CAMBRESIS		Nord	1 926	1 899	8,79
MALINCOURT		Nord	518	512	10,30
MARETZ		Nord	1 478	1 462	11,28
MAUROIS		Nord	399	391	2,11
MONTIGNY-EN- CAMBRESIS		Nord	574	564	5,87
VILLERS- OUTREAUX		Nord	2 116	2 091	7,09
WALINCOURT- SELVIGNY		Nord	2 164	2 135	15,07
BEAUREVOIR		Aisne	1 452	1 433	21,73
BECQUIGNY		Aisne	266	260	4,67
BOHAIN-EN- VERMANDOIS		Aisne	5 792	5652	31,74
BRANCOURT-LE- GRAND		Aisne	587	573	13,14
GOUY		Aisne	571	562	17,60
PREMONT		Aisne	719	706	12,21
SERAIN		Aisne	414	408	6,65
AUBENCHEUL-AU- BOIS		Aisne	281	277	2,11
MONTBREHAIN		Aisne	841	823	9,90
Totaux			45 870		311,40

*1 Source : INSEE. Décembre 2018. Recensement de la population. Populations légales en vigueur à compter du 01 janvier 2019. Date de référence statistique : 1 er janvier 2016.

2 Source : WIKIPEDIA. Liste des communes des départements du Nord et de l'Aisne.

NON AUX EOLIENNES A ELINCOURT !!!

Appelez ERIC BONTEMPS au **PJ14**
06 33 307 307

Pour signer la pétition

REAGISSEZ AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

Pensez au futur, à vos enfants !

Impact sur la santé : maux de têtes, troubles du sommeil, fatigue, malaises pour les personnes sensibles aux *ondes électromagnétiques*...

Impact sonore : pour ceux dont les ouvertures donnent sur ces installations.

Impact visuel : Regardez Serain... Elles sont d'ailleurs souvent installées dans les campagnes retirées et peu aux alentours des villes.

Impact sur l'environnement : déplacement du gibier, perturbation de l'habitat naturel des animaux, augmentation du taux de mortalité des plus fragiles d'entre eux.

Déévaluation Immobilière : de plus en plus d'études scientifiques mettent en évidence la relation de cause à effet entre la présence des parcs éoliens et des troubles de la santé. Qu'en sera-t-il dans une dizaine d'années lorsque les faits seront clairement établis ? Alors votre maison ne vaudra plus rien.

Démantèlement et recyclage : Démontage rarement réalisé, les éoliennes restent installées même quand elles ne sont plus en service.

Coût de l'électricité : A qui profite réellement cette installation ? Pas forcément à votre budget personnel !

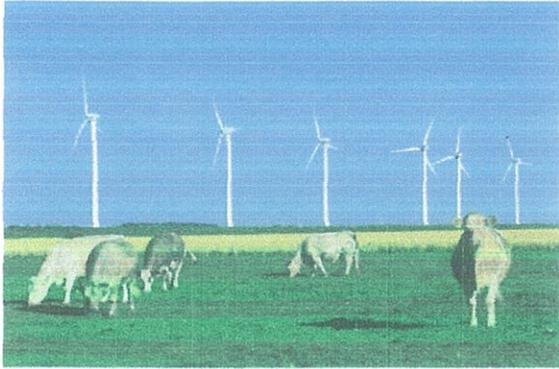
Ci-joint interview France Inter en date du 2 mars à titre d'exemple, il en existe des centaines...

1/2

L'INTERVIEW Samedi 2 mars 2019 par Jacques Monin

Des vaches laitières troublées par des éoliennes

Entre Rennes et Nantes, huit éoliennes sont mises en cause par des agriculteurs. Leurs vaches, qui paissent non loin de là, ont adopté depuis une dizaine d'années des troubles comportementaux inquiétants. Le journaliste Thibault Dumas nous raconte.



L'inquiétant mystère des éoliennes de Nozay © Getty / Justus de Cuveland

En 2009, une petite dizaine d'éoliennes sont installées autour de la commune de Nozay (Loire-Atlantique), sur des parcelles agricoles où pâturent des vaches. Les agriculteurs accueillent favorablement cette installation. Mais des problèmes apparaissent dès la construction du site d'exploitation, avant même la mise en service des turbines. Le journaliste Thibault Dumas a enquêté pour le site [Mediacités](#).

Surmortalité des vaches

"Au moment des travaux puis de la mise en route des éoliennes, les vaches ont commencé à adopter un comportement chaotique, explique Thibault Dumas. Elles refusent d'aller dans certains champs, elles se créent des barrières invisibles, la traite se passe mal, le lait est caillé, il y a même une surmortalité importante des vaches les plus faibles." Très vite, les agriculteurs subissent de lourdes pertes financières, et décident de porter plainte contre l'exploitant et le constructeur du parc.

Au fil des années, plus de 20 études sur le parc éolien de Nozay confirment ces troubles. En 2015, l'une d'entre elles met en évidence "une concordance entre la mise en service des éoliennes et les effets dévastateurs sur les bêtes" explique le journaliste. Les dernières sont formelles : les exploitations agricoles ne sont pas en cause. D'où proviennent ces troubles ?

Champ magnétique

Même si la relation entre le parc et les effets indésirables n'est pas établie à jour, l'explication la plus plausible aujourd'hui résiderait dans la liaison entre ces éoliennes, via le circuit électrique, qui créerait un champ magnétique indésirable. "Depuis le mois de janvier 2019, des tests sont effectués, raconte Thibault Dumas. Chaque éolienne est arrêtée aléatoirement, sans prévenir les agriculteurs pour qu'ils ne changent pas leur manière de travailler."

La préfecture de Loire-Atlantique évoque d'autres hypothèses, comme la présence d'un faisceau radar ou de lignes à haute-tension.

Troubles du sommeil

Des riverains se disent aussi concernés par des troubles du sommeil et l'accélération de certaines pathologies. "Il n'y a pas eu d'étude globale sur l'impact sur la santé humaine", indique Thibault Dumas. Pour l'instant, il n'y a aucune certitude scientifique.

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CLARY
COMMUNE DE DEHERIES
59127



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 27 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles PELLETIER, maire

Date de convocation : 20/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 6

Etaient présents : M. PELLETIER Gilles - M. SOUSA Antonio - PELLETIER Stéphane - M. GUIMIER Johann

Absents excusés : BOUTRY-GUILLON France -

Absents : M. LAVALLEE Sébastien

Quorum fixé à : 4 Nombre de conseillers présents : 4

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

M. GUIMIER Johann est élu secrétaire de séance.

1. AVIS SUR LE PROJET EOLIEN -ELINCOURT

L'enquête publique pour le parc éolien de la Vallée d'Elincourt débute ce 27 mai pour une durée d'un mois, période durant laquelle les conseils municipaux peuvent émettre un avis et des observations. Le Maire propose au conseil de donner un avis favorable à l'implantation de ce parc éolien. Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au projet éolien de la Vallée d'Elincourt. La commune est concernée par 1 aérogénérateur.

Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures

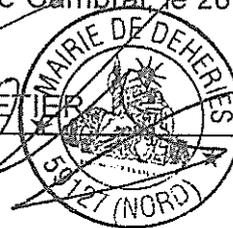
Le Maire,

Gilles PELLETIER



Délibération rendue exécutoire
par sa publication et sa
transmission en Sous-
Préfecture de Cambrai le 28
mai 2019

Le Maire,
Gilles PELLETIER



Commune d'ELINCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

PJ16

DU CONSEIL MUNICIPAL

2019-017

DU MARDI 25 JUIN 2019

NOMBRE de conseillers en exercice : 15

de présents : 12

de votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le 25 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre LAUDE, Maire à la suite de la convocation du 18 juin 2019.

Etaient présents : Mr Pierre LAUDE – Mr Jean Marc BUISSE – Mr JP IDOINE - Mme Fleur CHRETIENNEAU – Mr Jacques ODIOT - Mmes Marilyne HENOCQ – Monique PESTRIN - Marie-Andrée DELHAYE – Christelle COURBET –

Monsieur Didier CATTOEN – Monsieur Sébastien DUPONT – Madame Isabelle PARINGAUX -

Absents excusés : Mr Alain MILIA – Mmes Jocelyne MEUNIER et Sarah LEVET

Secrétaire de séance : Mme Fleur CHRETIENNEAU

Objet : AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN VALLEE D'ELINCOURT

L'enquête publique pour le parc éolien de la Vallée d'Elincourt a débuté le 27 mai pour une durée d'un mois, période durant laquelle les conseils municipaux peuvent émettre un avis et des observations.

Mr le Maire, est propriétaire et/ou exploitant agricole de terrains situés sur la commune, et qu'à ce titre, il est concerné à titre privé par la construction et l'exploitation du parc éolien, et ne souhaite donc pas prendre part au vote du conseil municipal.

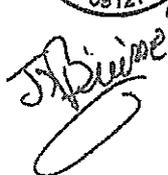
Le conseil municipal, après discussion et délibération, sans la présence de Mr le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BUISSE, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'implantation de ce parc éolien par : 9 voix « CONTRE » et 2 « ABSTENTIONS »

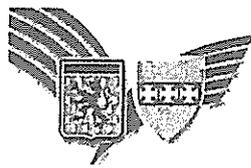
Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

Le Président de séance
Jean-Marc BUISSE

Rendu exécutoire le 03 JUL. 2019

Transmis en sous-préfecture le 03 JUL. 2019





commune de

Walincourt-Selvigny

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI ARRIVEE LE 29 MAI 2019 N°

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

PJ17

Le-vingt-sept mai de l'an deux mil dix-neuf à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 15/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY -André Marie FORRIERRE - Franck LEFEBVRE - Yves WAYEMBERGE - Raymond DENHEZ – Chantal MAILLY- Agnès PETYT- Laurent HUTIN - Jérôme MELI - Floriane THIELAIN- Isabelle GALLOIS

Absents excusés : Gisèle GARREAUD qui donne procuration à Yves WAYEMBERGE
Marie-Françoise DELLOUE qui donne procuration à Agnès PETYT
Pascale BENGIN qui donne procuration à Annie PATTE
Julien LALAUX - Monique MILHEM

Absents : Christophe FERON - Logan RAMETTE

Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 12 (15 pour les votes car 3 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est 19H55

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

1. AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN VALLEE D'ELINCOURT

L'enquête publique pour le parc éolien de la Vallée d'Elincourt débute ce 27 mai pour une durée d'un mois, période durant laquelle les conseils municipaux peuvent émettre un avis et des observations. Le Maire propose au conseil de donner un avis favorable à l'implantation de ce parc éolien. Après discussion et délibération, **le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet éolien de la Vallée d'Elincourt.** La commune est concernée par un aérogénérateur. Il est rappelé l'avis défavorable en ce qui concerne le financement participatif.

Pour extrait conforme
Daniel FIEVET



Délibération rendue exécutoire par
sa publication et sa transmission en
Sous-Préfecture de Cambrai le
28/05/2019



Le Maire,
Daniel FIEVET

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>

18.1

Mairie de Villers-Outréaux
 Place du Général de Gaulle
 59140 Villers-Outréaux
 FAX 0327820766
 TEL 0327820231
 mairie-de-villers-outreaux@wanadoo.fr
 Affaire suivie par : Mathilde LAURENT

A VILLERS-OUTREAUX

Date 24 / 06 / 2018

Destinataires :

Préfecture du Nord

A l'attention de :
Frédérique VAN BROECK

Fax : 03 20 30 53 71

Bordereau d'Envoi

Objet : ICPE – Enquête publique société EOLIS AQUILON ; exploitation de 5 éoliennes à Déhéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny

Nombre

1

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du conseil municipal de Villers-Outréaux relative à l'installation d'éoliennes sur les communes de Déhéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny.

Par ailleurs, le certificat d'affichage cité dans votre correspondance du 06 mai 2019 n'était pas joint à notre dossier. Pouvez-vous nous en adresser un à l'adresse suivante :
m.laurent@villers-outreaux.fr

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Le signataire atteste que l'envoi des documents joints aux bordereaux sont strictement identiques pour chacun des destinataires.

Signature de l'autorité

Mathilde LAURENT
 DGS

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
 Reçu en préfecture le 20/06/2019
 Affiché le
 ID : 059-215800249-2019061614455-D1E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et
d'affichage

12 juin 2019

Nombre de conseillers

En exercice

19

Présents

13

Votants

16

Acte rendu exécutoire par sa
transmission en Sous-
Préfecture le

20 / 06 / 2019

Et de sa publication le

20 / 06 / 2019

A Villers-Outréaux, le

20 / 06 / 2019

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejeter.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Maire,

Jean-Paul CAILLIEZ



Séance du 18 juin 2019

Le mardi 18 juin 2019 à 19h00, s'est réuni, en la mairie, le conseil municipal, légalement convoqué en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Paul CAILLIEZ, Maire

Etaient présents

CAILLIEZ Jean-Paul, CARPENTIER Daniel, CHEVALIER Martine, COMONT Jean-François, COQUELLE Didier, DEFLANDRE Virginie, DOERLER Axelle, FALEMPIN Jean-Yves, GAMBIEZ Marie, Laurent GOSCIASZEK, MASSE Fabienne, MILHEM Martine, MONCLERCQ Gérald, MOTTIN Elisabeth, NORROY Jean-Marie, QUEVREUX Patrice, RICHET Sylvie, ROBACHE Jacques, SAUVET Edith

Etaient absents :

CARPENTIER Daniel, procuration à Martine CHEVALIER
 COQUELLE Didier, procuration à Axelle DOERLER
 FALEMPIN Jean-Yves, procuration à Laurent GOSCIASZEK
 COMONT Jean-François, DEFLANDRE Virginie,
 GAMBIEZ Marie

Secrétaire de séance : Sylvie RICHET

Objet : avis quant à l'installation d'une ferme éolienne à Déhéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny

Le conseil municipal,

Vu le projet de développement d'un parc éolien sur les communes de Déhéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny,

Considérant que ce parc sera composé de 5 éoliennes d'une hauteur de 150 mètres,

Considérant l'encerclement de la commune par des éoliennes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote contre le projet de développement éolien de Déhéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny.

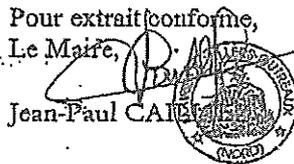
Abstention : 1 : Gérald MONCLERCQ

Jean-Paul CAILLIEZ n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CAILLIEZ





République française
Département de l'Aisne
Arrondissement de Saint-Quentin
VILLE DE BOHAIN

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-QUENTIN
Contrôle de légalité
29 MAI 2019
ACTE TÉLÉTRANSMIS

18.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Avis du conseil municipal sur l'exploitation du " Parc éolien de la vallée d'Elincourt "

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sur convocation en date du 17 mai 2019, en séance publique, sous la présidence de Yann ROJO, maire.

Date de convocation :
Le 17 mai 2019

**Nombre de
Conseillers en exercice :** 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 26

Présents : Yann ROJO, Patrick NOIRET, Céline ALEXANDRE, Joëlle MARRON, José PEREIRA, Sylvie ROY, Pascal LAURENT, Myriam PICARD, Laëtitia MARQUET, René DRUON, Paul BLANDIN, Gérard LEGRAND, Sébastien LEFEVRE, Magalie HORWATH, Audrey DIJQUENNE, Alexandrine TANNIERES, Patrick DECLINCOURT, Philippe LONGUET, Franck MACAIGNE

Représentés : Hasan TASPINAR par Myriam PICARD, Karine THIEVET par René DRUON, Adile KULAH par Yann ROJO, Cindy TERNOIS par Sylvie ROY, Jean-Louis MARECAT par Paul BLANDIN, David VANELLE par Philippe LONGUET, Dolorès LEFEVRE par Patrick DECLINCOURT

Absents : Michel CORNIAUX, Bouchra RAGHNI, Amandine LELEU

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MARQUET

Avis du conseil municipal sur l'exploitation du " Parc éolien de la vallée d'Elincourt "

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	9	1	8	17	0

Le projet porte sur la création d'un parc éolien, dit « Parc éolien de la Vallée d'Elincourt », de 5 éoliennes sur le territoire des communes de Deheries, Elincourt et Wallincourt-Selvigny présenté par la société « Eolis-Aquilon ».

Délibération N°D2019_05_12- Page 2/2

Les 5 éoliennes ont une puissance unitaire maximale de 3,4 MW, d'une hauteur en bout de pôle de 150 mètres. Le projet comporte également deux postes de livraison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette le projet par 8 voix contre, 17 abstentions et 1 voix pour.

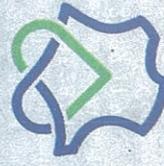
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme
Bohain-en-Vermandois,

Découvrez la carte des éoliennes et prenez position
www.stopeolien.hautsdefrance.fr



RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 12 juin 2019
à 18h30
Salle des Fêtes
rue Thiers
59159 MARCOING



Région
Hauts-de-France

est dans notre région Hauts-de-France qu'il y a le plus d'éoliennes en France.
TROP C'EST TROP ! Et vous, qu'en pensez-vous ?

DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE EOLIS AQUILON D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN « DE LA VALLEE D'ELINCOURT » COMPOSE DE 5 AEROGENERATEURS ET DEUX POSTES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE DEHERIES, ELINCOURT ET WALINCOURT- SELVIGNY

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS ECRITES ET ORALES

Ce jour, 3 juillet 2019, M RICHARD Michel, commissaire enquêteur désigné par décision n° E 1900055/59 du 12 avril 2019 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de LILLE pour effectuer l'enquête publique relative à la Demande d'autorisation présentée par la société Eolis Aquilon d'exploiter un parc éolien « de la vallée d'Elincourt » composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Dehéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny, a établi le présent procès-verbal.

(Article R 123-18 du code de l'environnement) aux termes duquel :

« Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles »

La société EOLIS.AQUILON est invitée à produire dans un délai de quinze jours à compter de la remise du procès-verbal, un mémoire en réponse aux observations ci-dessous rappelées, soit avant le 18 juillet 2019 au plus tard.

Commune de Dehéries : Observations écrites ou orales présentées pendant la durée de l'enquête : 4 ; Courriers déposés pendant la durée de l'enquête : 0

Commune d'Elincourt : Observations écrites ou orales présentées pendant la durée de l'enquête : 1 ; Courriers déposés pendant la durée de l'enquête : 0

Commune de Walincourt-Selvigny : Observations écrites ou orales présentées pendant la durée de l'enquête : 9 ; Courriers déposés pendant la durée de l'enquête : 4 ; Pétition comprenant un nombre total de pages de 24 pages et 210 signataires.

Observations transmises par voie électronique à la préfecture du Nord : 1

L'ensemble de ces observations et courriers est repris dans un dossier de 54 pages intitulé « Observations et courriers des visiteurs ». Il est joint au présent PV.

Procès-verbal de synthèse : Nombre de pages : 9

Remis à la société Eolis Aquilon lors du rendez-vous du 3 juillet 2019

Société Eolis.Aquilon
(Signature)

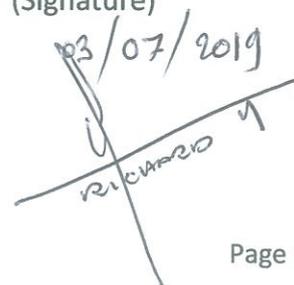
3/07/2019

DEVOISEL



Le Commissaire Enquêteur
(Signature)

03/07/2019
RICHARD



Nous invitons Eolis.Aquilon à nous remettre ses observations éventuelles avant le 18 juillet 2019 au plus tard, si possible en version PDF, format A4, en recto, par courrier recommandé avec AR. Nous souhaiterions une réponse reprenant les thèmes repris ci-dessous.

Les éléments marquants lors de cette enquête ont été :

- ✓ La faible participation du public lors des permanences,
- ✓ Un nombre d'observations relativement important (15) formulées sur les impacts visuels et sur les photomontages, notamment sur le Moulin Brunet auquel les habitants de Walincourt-Selvigny semblent très attachés.
- ✓ Un nombre d'observations relativement moyen (6) sur la santé humaine et des animaux,
- ✓ Les autres thèmes abordés recueillant très peu d'observations, d'une à trois observations par thème
- ✓ L'opposition du Conseil Régional à la réalisation de ce projet, la région rendant un avis systématiquement défavorable à tout nouveau projet de parc éolien,
- ✓ L'avis favorable au projet du conseil municipal de la commune de Déheries,
- ✓ L'avis à priori défavorable du conseil municipal de la commune d'Elincourt (*Nous ne disposions pas à l'heure où nous écrivions ces lignes de la délibération du CM*),
- ✓ L'avis favorable au projet, à l'unanimité du conseil municipal de la commune de Walincourt-Selvigny,
- ✓ Une pétition sur la commune d'Elincourt regroupant 210 signature et établie sur la base de 6 argumentaires hostiles aux éoliennes à Elincourt.

Différents thèmes abordés et observations formulées par thèmes

Soit 52 observations recueillies

- ✓ Consultation et demande d'informations générales sur le projet : **1 observation (obs)**
- ✓ Densité éolienne : **2 obs**
- ✓ Servitudes : **1 obs**
- ✓ Impacts visuels, photomontages pour les habitations, constructions, éléments de patrimoine touristique (Moulin Brunet) : **15 obs**
- ✓ La santé (santé humaine, santé des animaux domestiques et de compagnie) : **6 obs**
 - Le bruit
 - Les infrasons
 - les champs électromagnétiques
 - les effets stroboscopiques
 - les vibrations et odeurs
 - les flashes lumineux
- ✓ Biodiversité du milieu ; Impact sur la faune et la flore : **1 obs**
- ✓ Cadre de vie : **1 obs**
- ✓ Perturbations de la réception des ondes, télévision, radio, téléphone, GPS : **1 obs**
- ✓ Dépréciation des biens immobiliers : **3 obs**
- ✓ Distance entre constructions et éoliennes : **2 obs**
- ✓ Distance entre terres agricoles et éoliennes : **2 obs**
- ✓ Retombées financières pour les différentes collectivités. Mesures compensatoires : **2 obs**
- ✓ Les dangers : **1 obs**

- ✓ Démantèlement des installations et remise en état du site : **1 obs**
 - ✓ Démarche participative : **1 obs**
 - ✓ Transition énergétique : **2 obs**
 - ✓ Démantèlement des installations et remise en état du site : **2 obs**
 - ✓ Divers : **5 obs**
- Total des observations : 52**

La pétition regroupant 210 signataires sur la commune d'Elincourt portait sur les thèmes suivants :

- ✓ Impacts visuels, photomontages pour les habitations, constructions
- ✓ La santé (santé humaine, santé des animaux)
- ✓ Biodiversité du milieu ; Impact sur la faune
- ✓ Dépréciation des biens immobiliers
- ✓ Démantèlement des installations et remise en état du site
- ✓ Divers

Légende :

OE : Observation écrite

L : Lettre

LC : Lettres et courriels adressées en préfecture

Consultation et demande d'informations générales sur le projet

Walincourt-Selvigny : OE 1 ;

OE 1 Walincourt-Selvigny : L'Adjoint de la mairie de Walincourt-Selvigny, chargé des affaires jeunesse et sports, environnement, relations avec les associations sportives est venu consulter le dossier de demande d'autorisation déposé par la société EOLIS.AQUILON.

Densité éolienne

Walincourt-Selvigny : L1 ;

Préfecture : LC1 ;

L1 Walincourt-Selvigny : (Lettre du 29 mai 2019 arrivé le 07 06 2019). Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France est défavorable à l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire des hauts de France, première région productrice d'énergie éolienne de France comptant plus de 1500 mâts auxquels il faut ajouter plus de 800 éoliennes autorisées et en cours de construction, et 751 projets en cours d'instruction. Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages. La région rend systématiquement un avis défavorable à tout nouveau projet de parc éolien. Monsieur le Président nous fait part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation de ce projet.

LC1 Préfecture : Monsieur le Maire d'Avesnes-les-Aubert avance un phénomène de saturation sur le territoire et indique qu'environ 80 % des éoliennes implantées dans le Nord le sont dans le Cambrésis, de nombreuses implantations étant en cours d'instruction.

Servitudes

Dehéries : OE1 ;

OE1 Dehérie : Servitudes des parcelles proches des éoliennes.

Impacts visuels, photomontages, pour les habitations, constructions, éléments de patrimoine touristique (Moulin Brunet)

Dehéries : OE1 ; OE2 ; OE3 ;

Elincourt : OE 1 ;

Walincourt-Selvigny : L 1 ; OE 2 ; OE 3 ; OE 4 ; OE 5 ; OE6 ; OE8 ; L2 ; L3 ; L4 ; Pétition 1.

Préfecture : LC1

OE1 Elincourt : Le résident du Château du Vert Buisson est contre les éoliennes pour l'impact visuel pour les habitations rues Du Riez, de Serain, Gaby, Pasteur. Les prises de vue sont établies à l'inverse par rapport aux habitations citées dans l'impact visuel (P 552-557-558-559). Photographies de maisons alors que les vues sur éoliennes se trouvent à l'inverse de ces maisons ; Pages qui ne servent à rien (446, 447, 478, 479). Il faudrait que l'étude démontre l'impact visuel des éoliennes sur les vues citées ci-dessus.

L1 Lettre arrivée à Walincourt-Selvigny : Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France est défavorable à l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire des hauts de France, Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles pour les riverains. Il nous fait part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation de ce projet.

OE2 Walincourt-Selvigny : Membre de l'association du Moulin BRUNET, cette personne souhaiterait avoir des photomontages prises au pied du moulin des éoliennes avant et après leur installation.

OE3 Walincourt-Selvigny : « Ce serait une grosse faute si les éoliennes figuraient dans le champ de vision du moulin ! S' il vous plaît, ne faites pas cette erreur ! ».

OE4 Walincourt-Selvigny : La Secrétaire de l'association du Moulin BRUNET est contre le projet ; elle est très inquiète pour la pollution visuelle que va engendrer l'implantation des éoliennes indiquant que ce moulin à préserver, du XV siècle, va être dans le rayon des éoliennes.

OE5 Walincourt-Selvigny : Membre de l'association du Moulin BRUNET, contre le projet : « L'association a essayé de faire revenir le souvenir d'antan et placer ce modernisme à proximité est un véritable gâchis visuel ».

OE1 Dehéries : Visibilité des éoliennes de toute leur hauteur, au pied des jardins et fenêtres.

OE2 Dehéries : Impact visuel.

OE3 Dehéries : Impact visuel, une vingtaine d'éoliennes étant déjà proches.

LC1 Préfecture : Monsieur le Maire d'Avesnes-les-Aubert indique que les études d'impact adressées au préfet mésestiment l'impact visuel notamment pour les communes voisines.

OE6 Walincourt-Selvigny : Dans une lettre (L2) jointe au registre d'enquête, Monsieur le maire apporte des précisions sur le déroulé des travaux du conseil municipal et sur la préservation du Moulin Brunet.

OE8 Walincourt-Selvigny : Photomontages pris uniquement à la sortie du bois du Gard, alors qu'ils auraient dû être pris depuis l'environnement du moulin (20 à 50 m), ou l'environnement des éoliennes (20 à 50 m). Constat d'une évaluation forte des impacts paysagers mais qu'implique cette évaluation et en a t'il été tenu compte ?

L2 Walincourt-Selvigny : Monsieur le Maire rappelle qu'il est membre fondateur, ancien Président et membre actif de l'association des Amis du Moulin Brunet et explique la position du Conseil Municipal et les soins pris pour assurer la préservation du site du Moulin. Les différentes étapes du projet ont été soumises en conseil municipal avec accord conditionné (CM du 19 05 2016) avis défavorables (11 04 2017 et 11 mai 2017). Lors de sa réunion du 23 11 2017, le CM est avisé par ENGIE GREEN que sa demande de complément d'informations est prise en compte et réalisation d'autres vues et photomontages permettant de mieux situer les éoliennes. En possession de ces éléments, Avis favorable du CM (06 12 2018), confirmé lors des réunions du 21 01 2019 et 15 04 2019.

L3 Walincourt-Selvigny : Un conseiller municipal fait la remarque d'un Gâchis du paysage encore préservé. L'effet en entrant dans le village sera que les éoliennes seront majestueusement au-dessus du bois du Gard.

L4 Walincourt-Selvigny : Pas trouvé de photomontage qui montrerait les éoliennes dans leur dimension visuelle proportionnelle. Cet impact est facilement représentable, car l'éolienne E2 se situant juste devant un pylône et un bosquet, permet d'estimer sa hauteur, à plus de cinq fois celle du pylône et des arbres. Un tableau précise que la position de ces éoliennes aura « un impact paysager fort » sur le site du moulin. Qu'implique ce classement ?

Il me semble nécessaire de visualiser les éoliennes (à partir de l'environnement du moulin), mais aussi vers le moulin (à partir de l'environnement des éoliennes).

Pétition 1 : « Regardez Serain... elles sont d'ailleurs souvent installées dans les campagnes retirées et peu aux alentours des villes ».

La santé (santé humaine, santé des animaux domestiques et de compagnie) : Le bruit, les infrasons, les champs électromagnétiques, les effets stroboscopiques, les flashes lumineux

Dehéries : OE1 ; OE2 ;

Elincourt : OE 1 ;

Walincourt-Selvigny : L1 ; L3 ; Pétition 1 ;

Préfecture : LC1 ;

L1 Walincourt-Selvigny : Nuisances sonores : Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France nous fait part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation de ce projet.

OE1 Elincourt : Ondes électromagnétiques sur certaines personnes (Troubles du sommeil, dépression). Impact sur les animaux ; Chasse : Déplacement du gibier ; Agriculture : Problèmes dur les bovins.

OE1 Dehéries : Craintes de nuisances sonores.

OE2 Dehéries : Ondes nocives à l'organisme et à la santé. Flashes lumineux.

LC1 Préfecture : Manque de recul en matière de santé publique, infrasons ; basses fréquence.

L3 Walincourt-Selvigny : Remarque d'un Conseiller municipal sur les Infrasons : L'académie de médecine préconise 1500 m minimum entre une éolienne et une habitation. Application du principe de précaution.

Pétition 1 : « maux de têtes, troubles du sommeil, fatigue, malaises pour les personnes sensibles aux ondes électromagnétiques..... » ; « Impact sonore : pour ceux dont les ouvertures donnent sur ces installations ».

Biodiversité du milieu ; Impact sur la faune et la flore

Elincourt : OE 1 ;

Walincourt-Selvigny : Pétition 1 ;

OE1 Elincourt : Chasse : Déplacement du gibier.

Pétition 1 : « Impact sur l'environnement : déplacement du gibier, perturbation de l'habitat naturel des animaux, augmentation du taux de mortalité des plus fragiles d' entre eux ».

Cadre de vie

Dehéries : OE3 ;

OE3 Dehéries : « Dehéries c'est un moulin, un pigeonnier, une petite église, un village fleuri ; que va-t-il devenir après l'installation de ses éoliennes si près du village ? ».

Perturbations de la réception des ondes, télévision, radio, téléphone, GPS

Dehéries : OE1 ;

OE1 Dehéries : craintes sur les réceptions TV, Téléphone, ou même électroniques sur véhicules (GPS....)

Dépréciation des biens immobiliers

Dehéries : OE3 ;

Elincourt : OE 1 ;

Walincourt-Selvigny : Pétition 1 ;

Préfecture : LC1

OE1 Elincourt : Perte de la valeur immobilière environ 30 %

OE3 Dehéries : Les maisons vont subir une décote.

LC1 Préfecture : Dépréciation du patrimoine bâti.

Pétition 1 : « de plus en plus d'études scientifiques mettent en évidence la relation de cause à effet entre la présence des parcs éoliens et les troubles de la santé. Qu'en sera-t-il dans une dizaine d'années lorsque les faits seront clairement établis ? Alors votre maison ne vaudra plus rien ».

Distance entre constructions et éoliennes

Walincourt-Selvigny : L3 ; L4 ;

L3 Walincourt-Selvigny : Remarque d'un Conseiller municipal opposé au projet : Les éoliennes loin de quoi ?

L4 Walincourt-Selvigny : Vérifier la distance annoncée de 1360 m du moulin vers l'éolienne E2.

Distance entre terres agricoles et éoliennes

Dehéries : OE1 ;

Walincourt-Selvigny : OE9 ;

Demande d'autorisation présentée par la société Eolis Aquilon d'exploiter un parc éolien « de la vallée d'Elincourt » composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Dehéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny. N° E19000055/59

OE1 Dehéries : Eolienne à 150 m de la parcelle du propriétaire ; même cas pour d'autres propriétaires.
OE9 Walincourt-Selvigny : L'agriculteur propriétaire des parcelles ZA 007 et 010 sur Dehéries et ZA 65 et 67 sur Elincourt est importuné par l'éolienne n°5, trop près de ses parcelles, dont il demande le recul de 150 Ml.

Retombées financières pour les différentes collectivités. Mesures compensatoires.

Walincourt-Selvigny : L2 ; L3 ;

L2 Walincourt-Selvigny : Mr le Maire : Nous sommes également sensibles aux retombées fiscales permettant à la commune et à ses habitants d'améliorer leur cadre de vie.

« Une mesure compensatoire venant « effacer » par l'enfouissement les très disgracieux réseaux aériens entourant le moulin serait appréciée ».

L3 Walincourt-Selvigny : Questions d'un Conseiller municipal. Existe-t-il un engagement ferme de la part des promoteurs éoliens de suivre un plan à long terme des versements. Dans l'observateur du 13 juin 19, on parle de 9000 € par an ou 30 000 €/an pour 3 éoliennes, mais est-ce sur une période de 3, 5, 10, 20 ans ? Y a-t-il une revalorisation annuelle selon index ?

Les dangers

Walincourt-Selvigny : L3.

L3 : Walincourt-Selvigny : Un conseiller municipal cite un exemple d'éolienne qui se désintègre avec des débris dans un rayon de 300 mètres le 23 janvier 2019 à Boutavent-la-Grange, commune de Formerie, dans l'Oise. Il indique que la RD 118 est à proximité et que le risque d'accident existe (Voiture, bus, camion), ou groupe de promeneurs.

Démantèlement des installations et remise en état du site

Walincourt-Selvigny : Pétition 1 ;

Préfecture : LC1 ;

LC1 Préfecture : Problématiques liées au bétonnage. Démantèlement futur des éoliennes dont la durée de vie est si courte si la société exploitante est défaillante.

Pétition 1 : « Démantèlement et recyclage : démontage rarement réalisé, les éoliennes restent installées même quand elles ne sont plus en service ».

Démarche participative

Dehéries : OE4 ;

OE4 Dehéries : Exploitant agricole de Montigny-en-Cambrésis, ce représentant du collectif citoyen « Vent pour tous » indique que ce collectif vise à fédérer les citoyens dans les projets d'énergie renouvelable sur le territoire. L'objectif étant de permettre aux collectivités et citoyens de rentrer au capital des sociétés d'exploitations des parcs éoliens. A terme, en tant qu'actionnaires, collectivités et citoyens auront la possibilité d'être intéressés à la production d'électricité.

Demande d'autorisation présentée par la société Eolis Aquilon d'exploiter un parc éolien « de la vallée d'Elincourt » composé de 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Dehéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny. N° E19000055/59

Transition énergétique

Walincourt-Selvigny : L2 ; L3 ;

L2 Walincourt-Selvigny : Mr le Maire indique : Nous sommes partisans de l'éolien par opposition au nucléaire et aux énergies fossiles et nous souhaitons aussi de pas porter gravement atteinte à l'harmonie paysagère qui marque ces lieux.

L3 Walincourt-Selvigny : Propos d'un conseiller municipal : « Au niveau transition énergétique, l'éolien n'est qu'un complément puisque c'est une production intermittente contrairement au nucléaire. Le développement de l'éolien ne supprimera pas de centrale nucléaire. Il faut mettre en place des productions électriques alternatives telles que celles solaires, méthanisation, hydrogène ».

Divers

Dehéries : OE1 ;
Walincourt-Selvigny : OE7 ; OE9 ; Pétition 1 ;
Préfecture : LC1 ;

OE1 Dehéries : « Le projet se retrouve chez 2 maires sur les 5 éoliennes, et 3 éoliennes chez le même agriculteur ! ».

LC1 Préfecture : Artificialisation des sols agricoles.

LC1 Préfecture : Logiques très capitalistiques « Courts-termistes » ou l'argent a tendance à l'emporter sur toute autre considération.

OE7 Walincourt-Selvigny : Dans une lettre (L3) jointe au registre d'enquête, un conseiller municipal indique avoir déposé une lettre (L3) jointe au registre. Il est contre le projet.

OE9 Walincourt-Selvigny : L'agriculteur indique que les pales entraînent des zones d'ombre, ce qui occasionne la fécondité des céréales. N'a jamais été contacté préalablement au projet bien que propriétaire terrien au champ des moines. « C'est du copinage de première ». Il est contre ces éoliennes.

Pétition 1 : Dans sa lettre de transmission de pétition au CE, le résident du château du Vert Buisson indique un conflit d'intérêt (Délibération du CM du 26 mars).

« Coût de l'électricité : à qui profite réellement cette installation ? Pas forcément à votre budget personnel ! » .

(Joint à cette pétition, l'interview France Inter en date du 2 mars 2019 par Jacques Monin traitant des sujets suivants, surmortalité des vaches, champ magnétique, troubles du sommeil).

Questions du commissaire enquêteur

Question 1

La CA2C a-t-elle été consultée et a-t-elle émis un avis sur le dossier ?

Question 2

L'économie du projet est ébauchée page 244 de l'étude d'impact Santé et environnement. Quels sont d'une manière plus détaillée, les apports du projet à l'économie locale (matériel ; matériaux) et à la main d'œuvre locale (emploi direct local et indirect). Des contrats de maintenance sur le plan local peuvent-ils être envisagés ?

Question 3

Quels sont les apports du projet à l'aménagement foncier rural notamment sur la maintenance des chemins existants, à créer et à renforcer pour l'accès à la zone de projet ?

Les chemins à créer et à renforcer pour l'accès à la zone de projet sont-ils utilisables par les agriculteurs ?

Question 4

Concernant l'avifaune et les chiroptères, les mesures d'accompagnement comprennent le suivi post-installation dès la première année de mise en service puis une fois tous les 10 ans (conformément à la réglementation). Quelle est cette réglementation et en quoi consiste un suivi de mortalité quant à la transmission des données recueillies. Quelles sont les réactions et informations transmises par le demandeur et à quels services officiels, notamment en cas de mortalité importante.

Question 5

Quels sont les effets éventuels sur la chasse en phase exploitation ?

Question 6

La puissance maximale du projet est de 17 MW ; cette puissance correspond à la consommation d'environ combien de ménages, hors chauffage ?

Le Moulin Brunet

PJ21

Le Cambrésis
Terre d'émotion et de découverte



Walincourt-Selvigny



Visites guidées du Moulin Brunet

Individuels

Le deuxième dimanche de chaque mois de 15h00 à 18h00 de Pâques à la Toussaint.
Tarif : Adultes 2€ / gratuit pour les enfants accompagnés.

Groupes

Scolaires, comités d'entreprises, clubs séniors, etc...
Toute l'année sur réservation.
Téléphoner au 03 27 37 70 97 / 03 27 74 54 49 / 03 27 82 75 18
Mairie de Walincourt-Selvigny : 03 27 82 70 37
Tarif : Scolaires 15€ par classe.
Autres groupes de plus de 10 personnes : 1,5€ par personne.

Office de Tourisme de Cambrai ***

48, rue de Noyon, 59400 Cambrai
T : 0033 (0)3 27 78 36 15 - F : 0033 (0)3 27 74 82 82
E-mail : office.tourisme.cambrai@wanadoo.fr
www.cambraiofficeetourisme.com

Office de Tourisme de Caudry *

Place du Général de Gaulle, 59540 Caudry
Tel : 0033 (0)3 27 70 09 67 - Fax : 0033 (0)3 27 70 09 68
E-mail : office.tourisme.caudry@wanadoo.fr
www.ot-caudry.fr

Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Matisse *

9, place du commandant Richez
59360 Le Câteau Cambrésis
T : 03 27 84 10 94 - F : 03 27 77 81 52
E-mail : otleateau@tiscali.fr
www.piedrelenoird.free.fr/leateaucambrésis

© création etic dilbart studio plan de campagne 03 27 85 75 sub-poc@wanadoo.fr - décembre 2005
Créer photos : Les Arts du Végétal médian - Eric Dubat



Le Moulin Brunet

Ses origines remontent au XV^{em} siècle

A la sortie du village, sur la route qui mène à Dehéries, après avoir traversé le Bois du Gard, vous le découvrirez, en haut de la côte, dressant fièrement ses ailes sur sa tour de pierres magnifiquement restaurée.

Jusqu'à la révolution, il est exploité par le Seigneur de Walincourt.

Après 1789, il devient la propriété de par l'exploitent jusqu'en 1914. Le dernier maître "Arthur Brunet". Détruit par les Allemands qui en avaient fait une tour d'observation, il entre alors dans une longue période d'abandon dont il ne sortira qu'en 1991.

Une restauration qui va durer plus

A cette date, "L'Association du vieux moulin", voit le jour et entreprend sa restauration. Dans cette entreprise, l'association va bénéficier de l'assistance technique de L'A.R.A.M. et du soutien financier des collectivités territoriales, des parlementaires et des maires de Malincourt, Dehéries, et principalement de Walincourt-Selvigny, devenu propriétaire

On notera l'intérêt archéologique de ce moulin

Il est le seul de la région à posséder une cave du XV^{em} siècle. Des graffitis signent les murs l'ancienneté

